

Délibération du Conseil municipal n° 050/2024

Le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le dix-sept mai deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet.

Pouvoirs : Michel Deridder à Roberte Pelletier, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, François Bernigaud à Cécile Conry, Isabelle Gloux à Estelle Gignoux, Gabriel Gandini à Jean-Charles Congard, Beate Bersch à Peggy Briand.

Absents : Frédéric Jarry, Mathieu Kuntz.

Suppressions et créations de deux emplois

Marie-Paule Balicco, conseillère aux Ressources Humaines, expose aux membres du Conseil municipal que suite à la radiation des effectifs de deux agents, deux emplois nécessitent d'être modifiés afin de mettre en cohérence le grade et les missions.

Un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet est supprimé et un emploi de technicien à temps complet est créé.

Un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet est supprimé et un emploi de rédacteur à temps complet est créé.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 mai 2024,

Considérant la nécessité de modifier des emplois existants au tableau des effectifs,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de supprimer un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
- de créer un emploi de technicien à temps complet.

- de supprimer un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet ;
- de créer un emploi de rédacteur à temps complet.

- de mandater le Maire et la direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 20, absents : 2, votants : 26 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : 30/05/2024

Le Maire, Gérald Giraud

